



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES-VERBAL n° 04

Date de la réunion : 23 Septembre 2026 réalisée par voie électronique

Lieu :

Membres présents : Madame HANOUEY Laetitia

Messieurs FOISSEAU Joël, LANGLOIS Stéphane, LEBRUN Jean-Luc, LECORNU Pierre, MOGIS Michel.

Membres excusés :

Invités :

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§§



INFORMATION POUR LES CLUBS

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- **Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres SENIORS et critérium VETERANS.**
- **Seul est autorisé d'avancer les rencontres.**
- **Possibilité de jouer en semaine pour le critérium vétérans avec l'accord de la Commission.**

§§§§§

RAPPEL REGLEMENTAIRE – DEUX DERNIERES JOURNEES DES CHAMPIONNATS SENIORS

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors rappelle aux clubs que, conformément à l'article 7 – calendriers des matchs des règlements des compétitions du DFSM :

« aucune modification du calendrier ne sera acceptée pour **les 2 dernières rencontres** concernant les championnats par matchs aller et retour ».

les dates et heures fixées au calendrier officiel sont impératives, sauf circonstances exceptionnelles agréées par la Commission compétente.

En conséquence, les clubs sont invités à prendre leurs dispositions dès la publication des calendriers afin de respecter les dates et horaires prévus pour les deux dernières journées du championnat.

Cette disposition vise notamment à garantir l'équité sportive et à préserver la régularité des compétitions lors de la fin de championnat.

La Commission remercie l'ensemble des clubs de veiller au strict respect de cette disposition réglementaire.

§§§§§

FORFAIT GENERAL

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

L'AS MADRILLET CHATEAU BLANC 2 déclare forfait général, par mail du 17 septembre 2026, dans ce championnat.

La Commission :

- **Inflige une amende de 392€ (560€ - 168€ déjà perçus) à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC.**



RENCONTRES DU 06 SEPTEMBRE 2026

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n°56359067 FC TOTES 1 / FC PETIT CAUX 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC TOTES.

Match n°56359069 US LUNERAY 2 / FC OFFRANVILLAIS 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US LUNERAY

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°56359201 US DE GRAMMONT 1 / FC LE TRAIT DUCLAIR 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant et de Délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée au club de l'US DE GRAMMONT

Match n°56359202 AS BUCHY 1 / SAINT AUBIN FC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence de Délégué à la police du terrain. Une amende de 5€ est infligée au club de l'AS BUCHY

N'étant pas en règle avec le statut de l'arbitrage, une amende de 122€ est infligée à l'AS BUCHY pour l'inscription sur la feuille de match de 2 joueurs mutés en trop.

Match n°56359203 ROUEN SAPINS FC 2 / CO CLEON 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence de Délégué à la police du terrain. Une amende de 5€ est infligée au club de ROUEN SAPINS FC

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 56550062 SC FRILEUSE 2 / RC DU PORT DU HAVRE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au SC FRILEUSE.

SENIORS APRES-MIDI DÉPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 56359509 FC PETIT CAUX 2 / US LUNERAYSIEENNE 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée. Absence de licence Arbitre Assistant

Une amende de 5 € est infligée à US LUNERAYSIEENNE.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de dirigeant de banc de touche

Une amende de 15€ est infligée au club de L'US LUNERAYSIEENNE.

SENIORS APRES-MIDI DÉPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 79080311 US AUFFAY 2 / US BACQUEVILLE PIERREVILLE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant.

Une amende de 5 € est infligée à l'US AUFFAY.

SENIORS APRES-MIDI DÉPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n°56351928 FRIENDS UNITED FC 1 / FC DE LA VARENNE 2

La rencontre est reportée au 13 septembre 2026.



Match n°56560946 SAINT AUBIN FC 2 / SC PETIT COURONNE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant

Une amende de 5€ est infligée au SAINT AUBIN FC.

Match n° 56560949 GRAND QUEVILLY FC 3 / ENT. MOTTEVILLE CROIX MARE 1

Feuille de match FMI transmise hors délai ;

Une amende de 20 € est infligée au club du GRAND QUEVILLY FC.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant.

Une amende de 5 € est infligée au GRAND QUEVILLY FC .

Réserves d'avant match du club de l'ENT. MOTTEVILLE CROIXMARE non confirmées.

Match n°56560945 AS MADRILLET CHATEAU BLANC 2 / CAUDEBEC ST PIERRE F 2

Constatant l'absence de l'équipe de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC 2 au coup d'envoi la Commission jugeant en 1ere instance :

- Donne match perdu par forfait à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier CAUDEBEC ST PIERRE 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC.

SENIORS APRES-MIDI DÉPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 56354265 US DE LA PRESQU'ILE 1 / F.LA BOUCLE DE SEINE 1

Réserves d'avant match de F.LA BOUCLE DE SEINE 1 confirmées.

Le dossier, transmis à la commission Départemental des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n° 56354267 FC LE TRAIT DUCLAIR 2 / GCO BIHORELAIS 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au club du FC LE TRAIT DUCLAIR.

Match n° 56354268 O. DARNETAL 2 / FUSC BOIS-GUILLAUME 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant.

Une amende de 5€ est infligée à O. DARNETAL

SENIORS APRES-MIDI DÉPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 79055812 AC SAINT ROMAIN DE COLBOSC 2 / GRPT SAINT AUBIN VIGOR 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15 € est infligée au club de AC SAINT ROMAIN COLBOSC.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant.

Une amende de 5€ est infligée au GRPT SAINT AUBIN VIGOR.

Match n° 79055815 FC GRUCHET LE VALASSE 1 / AS FAUVILLAISE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant

Une amende de 5€ est infligée au FC GRUCHET LE VALASSE.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant

Une amende de 5€ est infligée de AS FAUVILLAISE 2.

SENIORS APRES-MIDI DÉPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n° 79055540 AS STE ADRESSE BUT 1 / SOLIDARITÉ. S. GOURNAY 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée. , absence de licence Arbitre Assistant

Une amende de 5€ est infligée à l'AS STE ADRESSE BUT .



Match n° 79055542 AS DE MONTIVILLIERS 2 / GAINNEVILLE AC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant

Une amende de 5€ est infligée à l'AS DE MONTIVILLIERS

Match n° 79055544 FC ROLLEVILLAIS 1 / LE HAVRE S'PORT FOOT 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant

Une amende de 5€ est infligée au FC ROLLEVILLAIS.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 56353099 ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 3 / US DOUDEVILLE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au club de l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 56365926 SC PETIT COURONNE 2 / CANTELEU FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence de Délégué à la police du terrain.

Une amende de 5€ est infligée au club de SC PETIT COURONNE.

Match n° 56365928 MONT SAINT AIGNAN FC 3 / ISNEAUVILLE FC 1

Non utilisation de la FMI, une amende de 30 euros est infligée au club de MONT SAINT AIGNAN FC.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

RAS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

RAS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

Match n° 56447029 AS NORVILLE 1 / STADE VALERIQUEAIS 2

Réserve d'avant match du club de l'AS NORVILLE 1 non confirmée.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence de Délégué à la police du terrain.

Une amende de 5€ est infligée au club de l'AS NORVILLE

Match n° 56447025 US VATTEVILLE BROTONNE 1 / AS COTE D'ALBATRE 1

Non utilisation de la FMI, une amende de 30€ est infligée au club de l'US VATTEVILLE BROTONNE

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match n° 56447317 ST MAURICE FC HOUPEVILLE MALAUNAY 2 / US DE GRAMMONT 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence de Délégué à la police du terrain.

Une amende de 5€ est infligée au club de ST MAURICE FC HOUPEVILLE MALAUNAY.

Match n° 56447318 ROUEN SAPINS FC 4 / FC DES VILLAGES 1

Non utilisation de la FMI, une amende de 30€ est infligée au club de ROUEN SAPINS FC



Match n° 56447319 ISNEAUVILLE FC 2 / US STE MARIE DES CHAMPS 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de Dirigeant de Banc de Touche
Une amende de 15€ est infligée au club d'ISNEAUVILLE FC.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

Match n° 56447700 U. FONTAINAISE 1 / HELLANDES FC 1

Match non joué, terrain fermé, arrêté municipal envoyé tardivement (samedi soir)
la commission jugeant en 1ere instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré à U. FONTAINAISE sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier le HELLANDES FC sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ à l'U.FONTAINAISE

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 56359955 FC GRUGNY 1 / AS PETIVILLE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant 2.
Une amende de 5€ est infligée au club de l'AS PETIVILLE.

N'étant pas en règle avec le statut de l'arbitrage, une amende de 183€ est infligée au FC GRUGNY pour l'inscription sur la feuille de match de 3 joueurs mutés en trop.

Match n° 56359956 CAUX FC 3 / AS DE LA FRENAYE 1

Considérant l'inscription sur la feuille de match, d'un joueur susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des règlements généraux de la L.F.N.

Match n° 56359957 AS LANQUETOT 2 / ES INTERC SAINT ANTOINE 2

Considérant l'inscription sur la feuille de match, d'un joueur susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des règlements généraux de la L.F.N.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°56349508 US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3 / A. ROUENNAISE DEFOOTBALL 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant.

Une amende de 5€ est infligée au club de l'A.ROUENNAISE DE FOOT BALL.

Match n°56349509 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 3 / REUNIONNAIS FC 2

La rencontre est reportée au 13 septembre 2026

Match n°56349510 FC BARENTINOIS 3 / AS LA BOUILLE MOULINEAUX 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant.

Une amende de 5€ est infligée au club de l'AS LA BOUILLE MOULINEAUX.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 56573212 JS ST NICOLAS BETHUNE 4 / FC TÔTES 3

Non utilisation de la FMI. Une amende de 30€ est infligée au club de JS SAINT NICOLAS BETHUNE



Match n°53573213 FC MARTIN DE EGLISE1 / AS DVIGEL DIEPPE 1

La rencontre est reportée au 15 Novembre 2026

Match n°56573215 ES ARQUES LA BATAILLE 2 / US GREGEOISE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au club de l'ES ARQUES LA BATAILLE

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n°56553194 F LIBRE DU HAVRE 1 / ESPC ST GILLES ETAINHUS 2

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant

Une amende de 5€ est infligée au club de F LIBRE DU HAVRE

Non utilisation de la FMI. Une amende de 30€ est infligée au club de F LIBRE DU HAVRE.

Réserve d'avant match du club ESPC ST GILLES ETAINHUS 2 confirmée.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est mis en instance d'homologation

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n°56351068 A ROUENNAISE DE FOOT 2 / GRAND QUEVILLY FC 4

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant.

Une amende de 5€ est infligée au club de l'A ROUENNAISE DE FOOT

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant.

Une amende de 5€ est infligée au club de GRAND QUEVILLY FC

Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au club de l'A ROUENNAISE DE FOOT

Match n° 56351071 ES MONTIGNY VAUPALIERE 2 / AS ST PIERRE DE VARENGEVILLE 3

Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au club ES MONTIGNY VAUPALIERE

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n°56351070 ST MARTIN DU VIVIER OM 1 / ROUEN AC 2

N'étant pas en règle avec le statut de l'arbitrage, une amende de 61€ est infligée à ST MARTIN DU VIVIER OM pour l'inscription sur la feuille de match de 1 joueur muté

Match n°56351383 AJ CAULLE BOSC HARD 1/ ES ST OUEN DU BREUIL 1

Feuille de match FMI envoyée hors délai. Une amende de 20€ est infligée à l'AJ CAULLE BOSC HARD

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n°79082741 FC LOUVETOT 2 / F.LA BOUCLE DE SEINE 3

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de licence de délégué à la police du terrain



Une amende de 5€ est infligée au club F. LA BOUCLE DE SEINE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n°56351927 ISNEAUVILLE FC 3 / FC THOUBERVILLE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence du nom des équipes du match

Une amende de 15€ est infligée à l'ISNEAUVILLE FC.

Une amende de 30€ est infligée à l'ISNEAUVILLE FC pour non utilisation de la FMI.

Match n°56351928 FRIENDS UNITED FC 1 / FC DE LA VARENNE 2

La rencontre est reportée le 13 septembre 2026.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n°79082579 US SENNEVILLAISE 1 / US ST MACLOU BRIERE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de licence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 5€ est infligée à l'US ST MACLOU BRIERE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Match n° 56349010 CMS OISSEL 41/ FC ROUEN 1899 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au CMS OISSEL.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n° 56541511 STADE DE GRAND QUEVILLY 41/ AS MADRILLET CHAT BL 41.

Constatant l'absence sur le terrain de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC41au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait(0point) à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC41 sur le score de 0 but à 3,
- pour en faire bénéficier STADE DE GRAND QUEVILLY 41 sur le score de 3 buts à 0 ;
- inflige une amende de 168€ à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC.

Match n° 56541513 ASSO FAC 41 / FC TOURVILLE LA RIVIERE 41.

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de l'ASSO FAC, la rencontre est reportée au 13 septembre 2026.

Match n° 56541514 STADE SOTTEVILAI CC 41 / SC PETIT COURONNE 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au STADE SOTTEVILAI CC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

R A S



SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 56446876 St RIQUIER GASEG 41/ CANY FC 41.

Malgré plusieurs relances, le club de St RIQUIER GASEG ne nous a pas fait parvenir la feuille d'arbitrage, ni la composition de son équipe. Le club du CANY FC nous a transmis sa composition d'équipe.

La commission, jugeant en 1^{er} ressort :

- donne match perdu par pénalité, 0 point, à ST RIQUIER GASEG 41 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le CANY FC 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 70€ à St RIQUIER GASEG pour absence de la feuille d'arbitrage après réclamation.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE F

Match n° 56358754 ENT MUNICIPAUX-ESSO 41 / O PAVILLAIS 41

Pour non utilisation de la FMI du fait de l'O PAVILLAIS, une amende de 30€ est infligée à l'O PAVILLAIS.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE G

Match n° 56350982 US LONDINIÈRES 41 / US ENVERMEU 41

Pour non utilisation de la FMI du fait de l'US ENVERMEU, une amende de 30€ est infligée à l'US ENVERMEU.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J

Match n° 56352376 US SAINT THOMAS 41 / US EPOUVILLE 41

Forfait déclaré de l'US SAINT THOMAS 41.

La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait à l'US SAINT THOMAS 41 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'US EPOUVILLE 41 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112€ à l'US SAINT THOMAS.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE K

Match n° 56358847 SOLIDARITE S GOURNAY 41 / FC ROLLEVILLAIS 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au SOLIDARITE S GOURNAY.

RENCONTRE DU 13 SEPTEMBRE 2026

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match n° 56447314 CO CLEON 2 / REUNIONNAIS FC 1

Rencontre du 06 septembre reportée au 13 septembre 2026.



Constatant l'absence sur le terrain du club de REUNIONNAIS FC 1, au coup d'envoi :
La commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au REUNIONNAIS FC 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier le CO CLEON 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € au club du REUNIONNAIS FC.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°56349509 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 3 / REUNIONNAIS FC 2

Rencontre du 06 Septembre 2026 jouée le 13 Septembre 2026

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant.

Une amende de 5€ est infligée au club de REUNIONNAIS FC.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n°56351928 FRIENDS UNITED FC 1 / FC DE LA VARENNE 2

Rencontre du 06 septembre 2026 jouée le 13 septembre 2026

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant.

Une amende de 5€ est infligée au FC DE LA VARENNE.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n° 56541513 ASSO FAC 41/ FC TOURVILLE LA RIVIERE 41.

Rencontre du 6 septembre 2026 reportée au 13 septembre 2026, match non joué

Constatant l'absence sur le terrain de l'ASSO FAC 41 au coup d'envoi

La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait non déclaré à l'ASSO FAC 41 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier le FC TOURVILLE LA RIVIERE 41 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 168€ à l'ASSO FAC

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 56446879CANY FC 41/ FC BIVILLE LA BAIGNARDE 41.

Rencontre du 20 septembre 2026 jouée le 13 septembre 2026.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J

Match n° 56352381HELLANDES FC 41/ OLYMPIA'CAUX FOOT42.

Rencontre du 20 septembre 2026 jouée le 13 septembre 2026.

ENGAGEMENTS EN COUPES DU DFSM



Coupe André Caillot :

- US ALLOUVILLE TROUVILLE 1
- AS COTE D'ALBATRE 1
- FC BAILLY EN RIVIERE 1
- US NORMANDE 2
- O. BELMESNIL 1
- GCO BIHOREL 2
- FC CANTELEU 2
- CANY FC 3
- FC DU LITTORAL 1
- CO CLEON 2
- FC NORD OUEST 2
- US DOUDEVILLE 2
- US EPOUVILLE 2
- RC ETALONDES 1
- US DES FALAISES 1
- AS FAUVILLE 3
- US FOOT FECAMP 3
- ASL RAMPONNEAU 2
- U. FONTAINAISE 1
- AS VALLEE DU DUN 1
- AC BRAY EST 2
- GAINNEVILLE AC 2
- US GODERVILLE 1
- AS GOURNAY 2
- US GRANDCOURTOISE 1
- LHFC2012 2
- US HERICOURT 1
- ISNEAUVILLE FC 1
- AS CANTON ARGUEIL 2
- VATTEVILLE BROTONNE 1
- AS LANQUETOT 1
- ES MONT GAILLARD 3
- RC PORT DU HAVRE 2
- OH TREFILERIES NEIGES 3
- AS TREPORTAISE 2
- FC VENTOIS 1
- US LONDINIÈRES 2
- CA LONGUEVILLE 2
- MAURICE HOUPP. MALAUNAY 2
- HELLANDES FC 1
- MONT ST AIGNAN 3
- E. MOTTEVILLE CROIXMARE 2
- NEUVILLE AC 2



- AS NORVILLE 1
- A. HOULMOISE 2
- SC OCTEVILLE 2
- FC OFFRANVILLE 3
- O. PAVILLY 3
- SC PETIT COURONNE 2
- FC DES VILLAGES 1
- ES PLATEAU FOUCARMONT 3
- US DES VALLEES 1
- ROUEN AC 1
- US GRAMMONT 2
- ROUEN SAPINS 3
- ST SOTTEVILLE CC 3
- JS ST NICOLAS BETHUNE 3
- FC BONSECOURS ST LEGER 2
- FC FREVILLE 1
- AS ST PIERRE VARENGEVILLE 2
- STADE VALERIQUEAIS 2
- AS STE ADRESSE BUT 2
- US STE MARIE DES CHAMPS 1
- TANCARVILLE AC 1
- AS SASSETOT THEROULDEVILLE 2
- FC TOTES 2
- F. BOUCLE DE SEINE 2
- US YEBLERON 1
- YERVILLE FC 2

Soit 69 équipes

Coupe Jean Mérault :

- US PRESQU'ILE 1
- ES ARQUES LA BATAILLE 1
- US AUFFAY 1
- ES AUMALE 1
- US BACQUEVILLE 1
- FC BARENTIN 2
- US NORMANDE 1
- GCO BIHOREL 1
- FUSC BOIS GUILLAUME 2
- FC BOOS 1
- AS BUCHY 1
- CANY FC 2
- CAUDEBEC ST PIERRE 2
- CO CLEON 1



- FC NORD OUEST 1
- US CRIELLOISE 2
- O. DARNETAL 2
- ES JANVAL 1
- US DOUDEVILLE 1
- FC LE TRAIT DUCLAIR 1
- US EPOUVILLE 1
- CAUX FC 2
- EU FC 2
- AS FAUVILLE 2
- USF FECAMP 2
- ASL RAMPONNEAU 1
- AC BRAY EST 1
- GAINNEVILLE AC 1
- ESM GONFREVILLE O. 2
- OLYMPIA'CAUX FC 2
- SS GOURNAY 1
- US LILLEBONNE 2
- FC GRUCHET 1
- AS LONDAISE 1
- ST. GRAND QUEVILLY 2
- GRAND QUEVILLY FC 3
- US SAINT THOMAS 1
- HAVRE S'PORT 1
- SC FRILEUSE 2
- HAVRE CAUCRIAUVILLE S. 4
- ES MONT GAILLARD 1
- RC PORT DU HAVRE 1
- OH TREFILERIES NEIGES 2
- US MESNIL ESNARD 2
- FC ST JULIEN 2
- AS TREPORTAISE 1
- US LONDINIÈRES 1
- E. VIENNE ET SAANE 2
- US LUNERAY 2
- MAURICE HOUPP. MALAUNAY 1
- AS MESNIÈRE 1
- MONT ST AIGNAN FC 2
- ES MONTIGNY VAUP. 1
- AS MONTIVILLIERS 2
- E. MOTTEVILLE CROIXMARE 1
- FC NEUFCHATEL 3
- NEUVILLE AC 1
- A. HOULME BONDEVILLE 1
- SC OCTEVILLE 2



- FC OFFRANVILLE 2
- AS OURVILLAISE 1
- FC PETIT CAUX 1
- SC PETIT COURONNE 1
- PLAT. QUINCAMPOIX 2
- ES PLATEAU FOUCARMONT 2
- ROGERVILLE FC 1
- FC ROLLEVILLE 1
- US GRAMMONT 1
- ROUEN SAPINS 2
- ES POINTE DE CAUX 1
- ESI SAINT ANTOINE
- FC SAINT AUBIN FC 1
- FC SAINT ETIENNE 2
- SAINT NICOLAS BETHUNE 2
- FC BONSECOURS ST LEGER 1
- US FORET DE ROUMARE 1
- ENTENTE ST PIERRAISE
- ST ROMAIN AC 1
- FC LA VARENNE 1
- STADE VALERIQUEAIS 1
- GRPT ST AUBIN VIGOR 1
- AS STE ADRESSE BUT 1
- AS SASSETOUT THEROULDEVILLE 1
- FC TOTES 1
- FC TOURVILLE LA RIVIERE 1
- ES TOURVILLAISE 1
- F. BOUCLE DE SEINE 1
- YERVILLE FC 1
- AS5V 1
- YVETOT AC 3

Soit 90 équipes

Coupe Robert BALLUET :

- US ALLOUVILLE TROUVILLE 2
- AS COTE D'ALBATRE 2
- US PRESQU'ILE 2
- FC ANNEVILLE MANEHOU 1
- ES ARQUES LA BATAILLE 2
- US AUFFAY 3
- ES AUMALE 2
- US BACQUEVILLE 3
- FC BARENTIN 3



- A. MUNICIPAUX BARENTIN 1
- O. BELMESNIL 2
- RC NORMAND 2020 1
- FC BIVILLE 1
- AS CHAMP DES OISEAUX 1
- US BOLBEC 3
- FC BOOS 2
- AJ BOSCHARD 1
- FC BREUTE BRETTEVILLE 1
- O. DARNETAL 3
- FC MARTIN EGLISE 1
- US ENVERMEU 1
- US EPOUVILLE 3
- FC EPREVILLE 1
- CAUX FC 3
- US DES FALAISES 2
- AS FAUVILLE 4
- AS VALLEE DU DUN 2
- ESM GONFREVILLE O. 3
- SAFRAN NDES SPORTS 1
- OLYMPIA'CAUX FC 3
- AS GOURNAY 3
- US GREGES 1
- FC GRUCHET 2
- FC GRUGNY 1
- LHFC2012 3
- HAFLEUR FC 1
- FC HATTENVILLE CŒUR 1
- US HERICOURT 2
- ISNEAUVILLE FC 3
- AS LA CERLANGUE 1
- AS LA FRENAYE 1
- AS LONDAISE 2
- AS LANQUETOT 2
- ST GRAND QUEVILLY 4
- GRAND QUEVILLY FC 4
- FRIENDS UNITED 1
- US ST THOMAS 2
- SC FRILEUSE 3
- H. CAUCRIAUVILLE S. 5
- AS MARE AU CLERC 1
- HAVRE FLASH 1
- AS TRAIT UNION 1
- RC PORT DU HAVRE 3
- OH TREFFILIERES NEIGES 4



- US MESNIL ESNARD 3
- US LE TILLEUL 1
- FC LIMESY 1
- FC LOUVETOT 1
- US LUNERAY 4
- HELLANDES FC 3
- AS MESNIERE 2
- ES MONTIGNAY VAUP 2
- AS MONTIVILLIERS 3
- E. MOTTEVILLE CROIXMARE 3
- AS BOUILLE MOULINAUX 1
- JS NOINTOT 1
- US NORMANVILLE 1
- SC OCTEVILLE 4
- FC OFFRANVILLE 4
- AS OURVILLE 2
- AS OUVILLE 1
- AS PETIVILLE 1
- US DES VALLEES 2
- ROGERVILLE FC 2
- FC ROLLEVILLE 2
- ROUEN AC 2
- US GRAMMONT 3
- FC REUNIONNAIS 2
- FC THOUBERVILLE 1
- ES POINTE DE CAUX 2
- US SENNEVILLE 1
- ESI ST ANTOINE 2
- AS DAVIGEL 1
- FC ST ETIENNE 3
- A. ROUENNAISE 1
- JS ST NICOLAS BETHUNE 4
- US ST JACQUES DARNETAL 1
- AS ST JEAN DE LA NEUVILLE 1
- ST JEAN FRESQUIENNES 1
- US ST LAURENTAISE 1
- US ST MACLOU 1
- FC FREVILLE 2
- ST MARTIN DU VIVIER 1
- AS BEUZEVILLETTE 1
- ES ST OUEN DU BREUIL 1
- AS ST PIERRE VARENGEVILLE 3
- ENTENTE ST PIERRAISE 2
- ST RIQUIER GASEG 1
- ST ROMAIN AC 3



- FC LA VARENNE 2
- FC ST SAUVEUR EMALLEVILLE 1
- FC STE MARGUERITE DUCLAIR 1
- US STE MARIE DES CHAMPS 2
- FC TOTES 3
- FC TOURVILLE LA RIVIERE 2
- ASC TOUSSAINT 1
- AS VALMONT 1
- US YPORT 1
- FC VIEUX MANOIR/FC VILLAGES 1
- F. BOUCLE DE SEINE 3
- US YEBLERON 3
- AS5V 2
- US YPREVILLE 1

Soit 113 équipes

Coupe André Strappe :

- AS COTE ALBATRE
- FC BARENTIN
- ENT MUNICIPAUX ESSO
- FA CAUX MARINE
- FC BIVILLE LA BAIGNARDE
- FUSC BOIS GUILLAUME
- FC BOOS
- AJ BOSC LE HARD
- FC BREaute BRETTEVILLE
- AS BUCHY
- CANY FC
- CAUDEBEC ST PIERRE
- CO CLEON
- FC NORD OUEST
- US DOUDEVILLE
- FC LE TRAIT DUCLAIR
- US ENVERMEU
- US EPOUVILLE
- CAUX FC
- US DES FALAISES
- AS FAUVILLE
- USF FECAMP
- U. FONTAINAISE
- GAINNEVILLE AC
- ESM GONFREVILLE O.
- SAFRAN NDIE SPORTS



- OLYMPIA'CAUX FC
- SS GOURNAY
- LHFC2012
- AS CANTON D'ARGUEIL
- AS LONDAISE
- ST GRAND QUEVILLY
- HAVRE AC
- US ST THOMAS
- HAVRE S'PORT
- H. CAUCRIAUVILLE S.
- AS TRAIT UNION
- RC PORT DU HAVRE
- RC HAVRAIS
- OH TREFILIERIES NEIGES
- ASFL-CSE TOTAL
- US MESNIL ESNARD
- FC ROUEN 1899
- QRM
- FC ST JULIEN
- FC LIMESY
- US LONDINIÈRES
- CA LONGUEVILLE
- MAURICE HOUPP. MALAUNAY
- HELLANDES FC
- AL DEVILLE MAROMME
- MT SAINT AIGNAN FC
- E. MOTTEVILLE CROIXMARE
- AS BOUILLE MOULINAUX
- FC NEUFCHATEL EN BRAY
- NEUVILLE AC
- JS NOINTOT
- ENT DU LITTORAL
- A. HOULMOISE
- SC OCTEVILLE
- FC OFFRANVILLE
- CMS OISSEL
- AS OUVILLE
- ENT. NORVILLE/PETIVILLE
- O. PAVILLY
- FC PETIT CAUX
- SC PETIT COURONNE
- ES PLATEAU FOUCARMONT
- FC ROLLEVILLE
- ROUEN SAPINS
- ES POINTE DE CAUX



- US SENNEVILLE
- ASL SIERVILLE
- ENT. SOMMERY VARENNE
- ST SOTTEVILLE CC
- ESI ST ANTOINE
- ST AUBIN FC
- AS MADRILLET CB
- A. ROUENNAISE
- CA CHEMINOTS STEPHAN.
- ST JEAN FRESQUIENNES
- FC BONSECOURS ST LEGER
- US FORET DE ROUMARE
- US ST MARTIN DU VIVIER
- ST RIQUIER GASEG
- ST ROMAIN AC
- STADE VALERIQUEAIS
- ENT. GSAV ROGERVILLE
- AS STE ADRESSE BUT
- AS SASSETOT THEROULDEVILLE
- FC TOURVILLE LA RIVIERE
- ES TOURVILLAISE
- FCVM-FCVILLAGES
- US YEBLERON
- YERVILLE FC
- AS5V
- YVETOT AC

Soit 97 équipes (équipes 1)

Le président de la CDCMS
Pierre LECORNU

Le secrétaire de la CDCMS
Michel MOGIS